



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2020/2021

PROCES-VERBAL N° 06

Réunion restreinte du mardi 08 septembre 2020.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRETIGNY-SUR-ORGE – STADE AUGUSTE DELAUNE N°2 – 91

Cette installation sportive était classée en niveau 5sy jusqu'au 30/06/2020 et est classée en niveau FOOT A11 SYE provisoire jusqu'au 01/01/2021.

Installation visitée par M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain ;
- plan des vestiaires ;
- Attestation de capacité ;
- tests in situ du 18/08/2020 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 5 SYE jusqu'au 08/09/2030.

Proposition de décision transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

CLAYE-SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT N°1 – 77 118 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau 5 jusqu'au 21/02/2027.

Suite à l'accession de l'équipe Seniors R1 à l'issue de la saison 2019/2020, Mr JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., a effectué une visite des installations sportives afin de voir les possibilités de changement de niveau classement (passage du niveau 5 au niveau 4).

Le rapport de visite est transmis à la ville et au club.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

IVRY-SUR-SEINE – STADE DE CLERVILLE – NNI 94 041 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 13/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 31/08/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 31/08/2020 de M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 397 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.81.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 13/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

CRETEIL – STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE N°1 – NNI 94 028 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 08/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 03/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 03/09/2020 de M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 959 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.73.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 08/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

TORCY – STADE DU FREMOY N°1 – NNI 77 478 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 16/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 07/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 07/09/2020 de M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 283 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.70.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°4 – 78 646 02 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 12/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 07/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 07/09/2020 de M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 390 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.79.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.66.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 12/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

LE-PLESSIS-ROBINSON – PARC DES SPORTS DES HAMEAUX N°1 – NNI 92 060 01 01

L'éclairage de cette installation avait déjà contrôlé la saison dernière mais n'avait pas été classé par la C.F.T.I.S. en raison de l'absence de l'étude d'éclairage.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 01/09/2020.

Suite à la visite du 01/09/2020 de M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le relevé d'éclairage donne les mesures suivantes (conformes au niveau E4) :

- Eclairage moyen horizontal : 294 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.80.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.

La Commission demande à la Mairie de lui transmettre l'étude d'éclairage pour compléter le dossier de classement.

Dans cette attente, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement de rencontres officielles en nocturne pour un classement de l'éclairage équivalent au niveau E4.

MONTFERMEIL – STADE HENRI VIDAL N°1 – 93 047 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 20/07/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 20/07/2020 de M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 223 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.71.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

BOBIGNY – STADE AUGUSTE DELAUNE – 93 008 02 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 24/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 23/07/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 22/07/2020 de M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 536 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.76.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 24/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

LES LILAS – PARC DES SPORTS N°1 – NNI 93 045 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 24/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 07/07/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 07/07/2020 de M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 284 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.72.
- Rapport Emin/Emaxi : 0.53.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

ARGENTEUIL – STADE DU COUDRAY – NNI 95 018 06 01

Après étude de la demande d'avis préalable pour la rénovation d'un éclairage, la C.R.T.I.S. émet un avis favorable à cette demande pour un niveau E4.

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.